

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/12/2018	10/12/2018	F09318P0401

1. Intitulé du projet

Commune de Saint-Tropez / Réhabilitation des enrochements du cimetière marin communal

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Le projet de réhabilitation des enrochements du cimetière marin communal est concerné par différents domaines réglementaires dont une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En 1986, souhaitant protéger le mur de soutènement de la partie Nord Est du Cimetière Marin de Saint-Tropez, situé en contrebas de la Citadelle, la commune réalise un confortement des abords du cimetière sur une longueur de 165 m.

Soumis à une fréquente houle d'est, 90m de ce linéaire d'enrochements est aujourd'hui fortement dégradé, entraînant un affaissement en partie supérieure de la digue, constituée entre autres de terre et de petits blocs de taille hétérogène.

Afin d'éviter qu'à court terme les fondations du mur de soutènement soient mises à nu, engendrant un basculement de ce dernier, des travaux de réhabilitation sont nécessaires.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux de reprise porteront sur une longueur d'enrochements de 90 mètres linéaires environ, avec pour objectif de recréer une protection plus adaptée aux houles répétées et réduire/ralentir le phénomène d'érosion.

A noter qu'une partie de cette digue préalablement reprise (zone nord) présente des cavités par des pertes en matériaux fins entre les enrochements en haut de digue à proximité du mur de soutènement.

Les travaux seront l'occasion de combler ces affouillements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite les travaux suivants :

- Mise en place de mesure de protection de l'environnement (filet anti pollution + turbidité + double rideau à bulles pour déroctage)
- Reprise de la digue :
 - * Dépose et évacuation des enrochements/matériaux existants
 - * Fourniture et mise en place d'un géotextile 700g/m2 sous filtre
 - * Déroctage marinisé pour encastrement dans terrain rocheux
 - * Fourniture et mise en place d'enrochements carapace à caractériser (4/6t environ) (Actuellement de 2/4 t).
 - * Fourniture et mise en place d'un géotextile 500g/m2 sous promenade
 - * Reconstitution de la promenade en GNT0/31,5
- Comblement des cavités entre les enrochements par bétonnage
 - * Fourniture et mise en place de béton de comblement

L'ensemble des travaux seront réalisés en milieu confiné :

- * en mer grâce à la mise en place d'un filet anti-MES tout autour de la zone d'intervention et d'un double rideau à bulles lors des déroctages,
- * sur terre par la pose d'une clôture adaptée tout autour de la zone de chantier (zone d'intervention + zones de stockage + bungalows, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite à la réalisation des travaux, la digue assurera son rôle de protection du mur de soutènement du cimetière marin et sécurisera le sentier piétonnier lui même réhabilité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau avec évaluation des incidences NATURA 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de la totalité de la digue de protection	165 ml
Linéaire digue réhabilité	90 ml
Taille des enrochements avant projet	2/4 t
Taille des enrochements après projet	4/6 t
Niveau du pied de digue le plus bas avant projet	- 0.82 m NGF
Niveau du pied de digue le plus bas après projet	- 2.41 m NGF
Éloignement du pied de digue avec le mur / des herbiers de Posidonie avant projet	22.83 m (+ loin) / 6.50 m (+ près)
Éloignement du pied de digue avec le mur / des herbiers de Posidonie après projet	34.49 m (+ loin) / 5.55 m (+ près)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Cimetière Marin en contrebas de la Citadelle
Commune de Saint-Tropez
Golfe de Saint-Tropez

Les travaux sont situés sur une parcelle faisant l'objet d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, valable pour une durée de 30 ans.

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 38' 51 " 13 Lat. 43 ° 16' 18 " 27

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 38' 50 " 47 Lat. 43 ° 16' 20 " 75

Communes traversées :

Uniquement la commune de Saint-Tropez

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Tropez présente trois ZNIEFF : <ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF terrestre de type I n°83-100-117 : Cap de Saint-Tropez, • ZNIEFF marine de type II n°83-022-000 : Plage et herbier de posidonies de Pampelone, • ZNIEFF marine de type II n°83-023-000 : Cap de Saint-Tropez. La plus proche (n°83-100-117) se situe à plus de 1,8 km à l'est du cimetière.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Tropez
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 site inscrit correspond au bassin portuaire du port de Saint-Tropez : le site n° 93183004 « Port de Saint-Tropez et abords, côté ouest du port », • 3 sites inscrits se situent à proximité, voire en contact direct : <ul style="list-style-type: none"> o le n° 93183002 « Abords de la Citadelle de Saint-Tropez », o le n° 93183022 « Portion de littoral dite "La Pointe" à Saint-Tropez », o le n° 93183043 « Presqu'île de Saint-Tropez ».
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de SAINT-TROPEZ est située : * en zone 2, sismicité faible, * en zone exposée aux risques littoraux : érosion et submersion marine (hauteur 2.50 m NGF), * en zone aléa faible retrait/gonflement des argiles .
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 site inscrit correspond au bassin portuaire du port de Saint-Tropez : le site n° 93183004 « Port de Saint-Tropez et abords, côté ouest du port », • 3 sites inscrits se situent à proximité, voire en contact direct : <ul style="list-style-type: none"> o le n° 93183002 « Abords de la Citadelle de Saint-Tropez », o le n° 93183022 « Portion de littoral dite "La Pointe" à Saint-Tropez », o le n° 93183043 « Presqu'île de Saint-Tropez ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un SIC (Site d'Importance Communautaire) est délimité sur la commune de Saint-Tropez, le site n°FR9301624 " Corniche varoise " réglementé par un DocOb finalisé en 2013. Cette zone protégée est éloignée de plus de 2,6 km à l'est du cimetière où ont lieu les travaux.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé n°93C83033 « Le plan d'eau et les terres-pleins du port de Saint-Tropez » correspond au vieux bassin du port de Saint-Tropez actuel. Cette zone classée est éloignée de plus de 800 à l'ouest du cimetière, de l'autre côté de la Citadelle.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reprise de la digue de protection va nécessiter des enrochements d'apport issus de carrière (mise en place d'enrochements d'une blocométrie plus importante (4/6 t) que ceux actuellement en place (2/4t)).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de la protection en enrochements localisation d'un herbier de Posidonie (<i>Posidonia oceanica</i>). Le pied de la digue, enterré, une fois réhabilité sera au minimum éloigné de 5,50 m. Actuellement, le pied de digue le plus proche se situe à 6,50 m de l'herbier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>) sont un des habitats prioritaires et une des espèces inscrites au formulaire standard du site Natura 2000 " Corniche varoise ".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de co-visibilité entre les sites classés (Citadelle et quai du Vieux port) et la portion de digue reprise (éloignement, végétation et différences d'altitudes).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La digue réhabilitée sera inclus dans le périmètre de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, valable pour une durée de 30 ans.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le littoral de Saint-Tropez longeant le port de Saint-Tropez est concerné par les risques littoraux : érosion et submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction ou de suppression liées aux travaux

- Mesures spécifiques au chantier : * Récupérer et évacuer vers des lieux adaptés les eaux souillées et les déchets ; * Limiter le gabarit des engins de chantier ; * Limiter et adapter les sources lumineuses ; * Choisir judicieusement les entreprises qui réaliseront les travaux (ces dernières devront justifier de leurs méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances sur l'environnement).
- Baliser et isoler les zones de travaux sur terre et en mer (grilles, ruban, filet anti-MES, double rideau à bulles,).
- Mettre en place une organisation et des systèmes assurant la protection de l'environnement terrestre et marin (confinement des zones d'intervention, suivi de la turbidité, implantation des zones de chantier sur une structure imperméable, gestion des engins et des déchets, ...).
- Programmer et organiser les interventions pour s'assurer du maintien d'un accès au cimetière et de la non perturbation de activités pratiquées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet offrira un moyen de protéger le mur de soutènement du Cimetière marin communal et ainsi l'ensemble du site public des effets de l'érosion induite par une fréquente houle d'est. Ces travaux qui consistent en de la réhabilitation d'une protection existante se localisent dans un périmètre limité, réglementairement autorisé à recevoir cet aménagement. Au plus proche, le pied de digue, enterré, sera éloigné de plus de 5,50 m de l'herbier de Posidonie (soit un rapprochement de 1 m par rapport au pied de digue existant). La digue sera réhabilitée selon une organisation similaire à la portion initialement reprise offrant une uniformité et améliorant ainsi la situation visuelle. Le projet prévoit également la reprise du sentier piétonnier, sur le linaire de digue réhabilitée, améliorant la sécurité du public. Compte tenu des mesures prises en phase travaux évitant les effets négatif sur les habitats et espèces protégées, et de l'intérêt du projet, ce dernier devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Tropez

le,

octobre 2018

Signature

Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux Affaires maritimes
et portuaires



Frank BOUMENDIL